

Le Conseil général
aux côtés des Valdoisiers

val
d'oise 
le département

Création du syndicat mixte
Val d'Oise Numérique

Dossier de presse

Simplement cONnecté





Sommaire

Création d'un syndicat mixte Val d'Oise numérique	4
Synthèse du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique	5
Synthèse de l'initiative publique portée par le SMO Val d'Oise Numérique	6
PÉRIMÈTRE DE L'INITIATIVE PUBLIQUE	6
COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX	6
PLANS DE FINANCEMENT ENVISAGÉS SUR LA PÉRIODE 2015-2020	7
COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PORTAGE (AU 30/01/15)	7
COMPÉTENCES	8
ÉTAPES CLÉS : CALENDRIER PRÉVISIONNEL	8

Création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique :

le Département confirme son engagement aux côtés des intercommunalités pour la réduction de la fracture numérique sur tout le territoire valdoisien.

Sollicité par le Président Arnaud BAZIN, le Préfet du Val d'Oise a publié le 30 janvier dernier l'arrêté portant création du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, structure de portage du projet Très Haut Débit du Val d'Oise. Ce 13 février 2015 le Département a confirmé son adhésion au syndicat nouvellement créé et réaffirme ainsi son rôle d'impulsion et de coordination en matière d'aménagement et de développement numérique du territoire.

Adopté le 22 juin 2012 par l'Assemblée départementale, le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) a retenu l'objectif de la fibre optique jusqu'à l'habitant (FttH) pour tous les Valdoisiens à l'horizon 2020 par la complémentarité** des initiatives publiques et privées.

Après la définition de la stratégie inscrite au SDAN du Val d'Oise, le Département s'est attaché à créer les conditions de sa mise en œuvre concrète en :

- assurant la pérennisation des intentions exprimées par les opérateurs privés par des mesures d'accompagnement facilitant leurs déploiements : conventions signées avec Orange et SFR en 2013 sur le cadencement et le suivi des déploiements; conventions signées avec le bailleur social VOH (octobre 2013) et ERDF (novembre 2014) pour favoriser le raccordement final des logements ;
- poursuivant la concertation avec les intercommunalités afin de finaliser la structure de portage «Val d'Oise Numérique» et les études techniques, juridiques et financières ainsi que l'instruction des dossiers de subventions nécessaires au lancement de l'initiative publique inscrite au SDAN VO

Le Département a ouvert, par sa délibération du 11 juillet 2014 relative à son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, un processus qui a permis la mobilisation des intercommunalités dans l'objectif de leur adhésion.

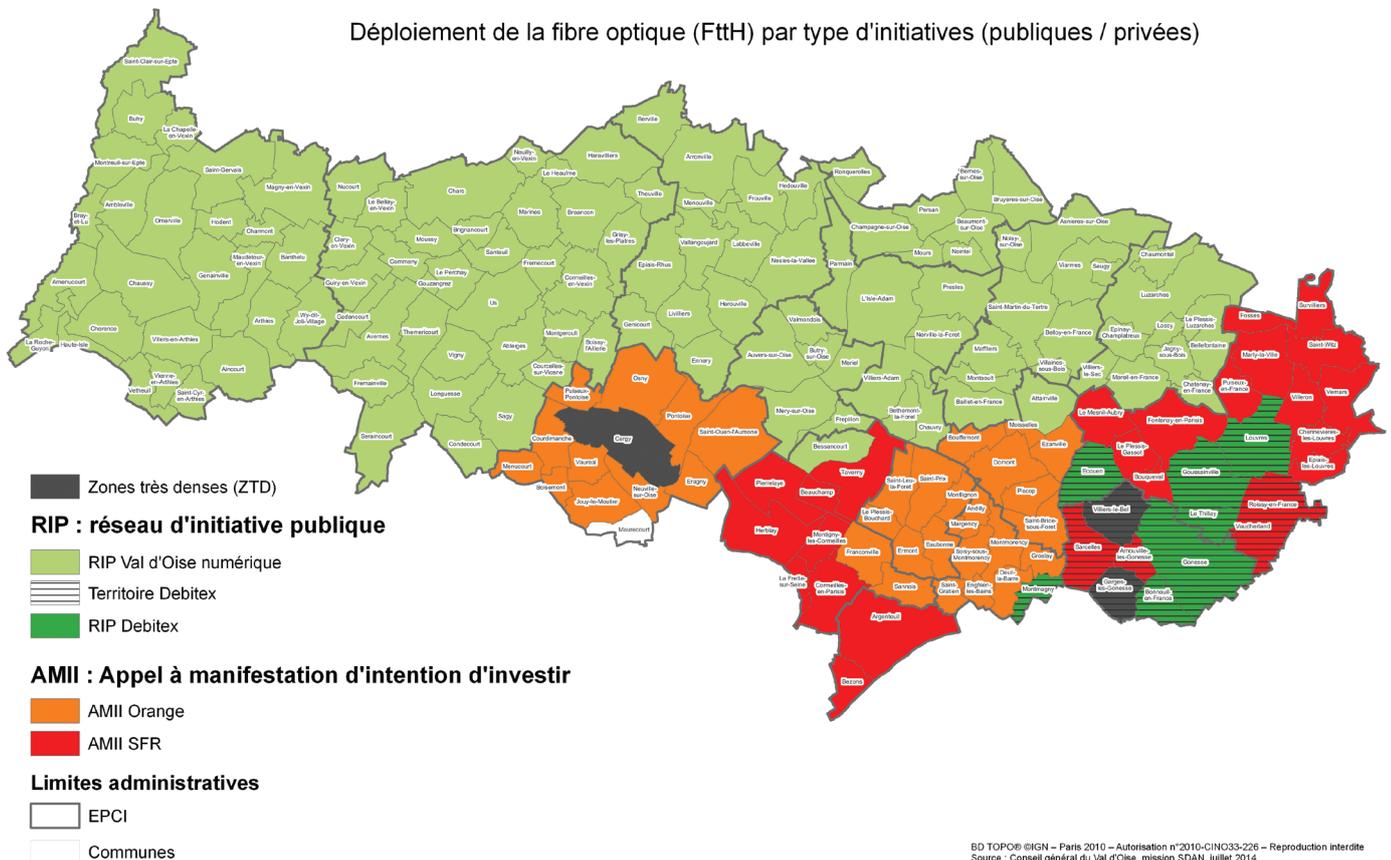
C'est dans ce contexte que l'arrêté préfectoral portant création du SMO VON et retenant sa composition initiale* a été publié le 30 janvier 2015.

Le pilotage de la mise en œuvre opérationnelle des réseaux optiques inscrit à l'initiative publique repose désormais sur cette structure départementale ouverte. Il s'agira pour le syndicat, dans le cadre d'une délégation de service public, de déployer les réseaux optiques qui permettront de raccorder au Très Haut Débit d'ici 2020 les quelques 75 000 foyers et entreprises des 116 communes oubliées par les opérateurs télécoms. Intégrant le raccordement final des locaux, l'investissement global de cette opération s'élève à 72 M€ dont 10,5 millions d'euros pour les collectivités valdoisiennes. Une trentaine d'opérations ciblées de Montée en Débit (MED) accompagneront en avance de phase (dès 2016) le déploiement du FttH dans les zones où le débit adsl est jugé très insuffisant au regard de l'éligibilité au triple play.

A l'occasion de la séance du 13 février et pour faire suite à la publication de cet arrêté, le Conseil général a confirmé son adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique qui bénéficiera de l'expertise du Département à travers la mise à disposition des moyens humains et matériels de sa Mission Numérique. A l'instar de son implication dans le projet Debitex, l'engagement du Département dans le SMO VON réaffirme son rôle d'impulsion, de coordination et de pilotage de l'aménagement numérique au service d'une solidarité territoriale plus forte et d'une attractivité économique plus grande.

Synthèse du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise

Déploiement de la fibre optique (FttH) par type d'initiatives (publiques / privées)



BD TOPO® ©IGN – Paris 2010 – Autorisation n°2010-CIN033-226 – Reproduction interdite
Source : Conseil général du Val d'Oise, mission SDAN, juillet 2014

Le SDAN VO (22 juin 2012) : la fibre optique pour TOUS les valdois à l'horizon 2020 par la complémentarité public/privé

Environ 500 000 locaux à raccorder au THD dans le Val d'Oise

22 MARS 2013 : signature avec Orange de la convention cadre relative à la programmation, au cadencement et au suivi des déploiements sur la zone concertée de l'opérateur Orange dans le Val d'Oise.

→ 36 communes concernées (250 000 prises)

16 NOVEMBRE 2013 : signature de la convention cadre relative à la programmation, au cadencement et au suivi des déploiements sur la zone concertée de l'opérateur SFR dans le Val d'Oise.

→ 26 communes concernées (135 000 prises)

8 AVRIL 2013 : mise en œuvre de l'avenant à la DSP DEBITEX inscrivant la couverture complète en fibre optique jusqu'à l'habitant de 7 communes de l'EST du Val d'Oise.

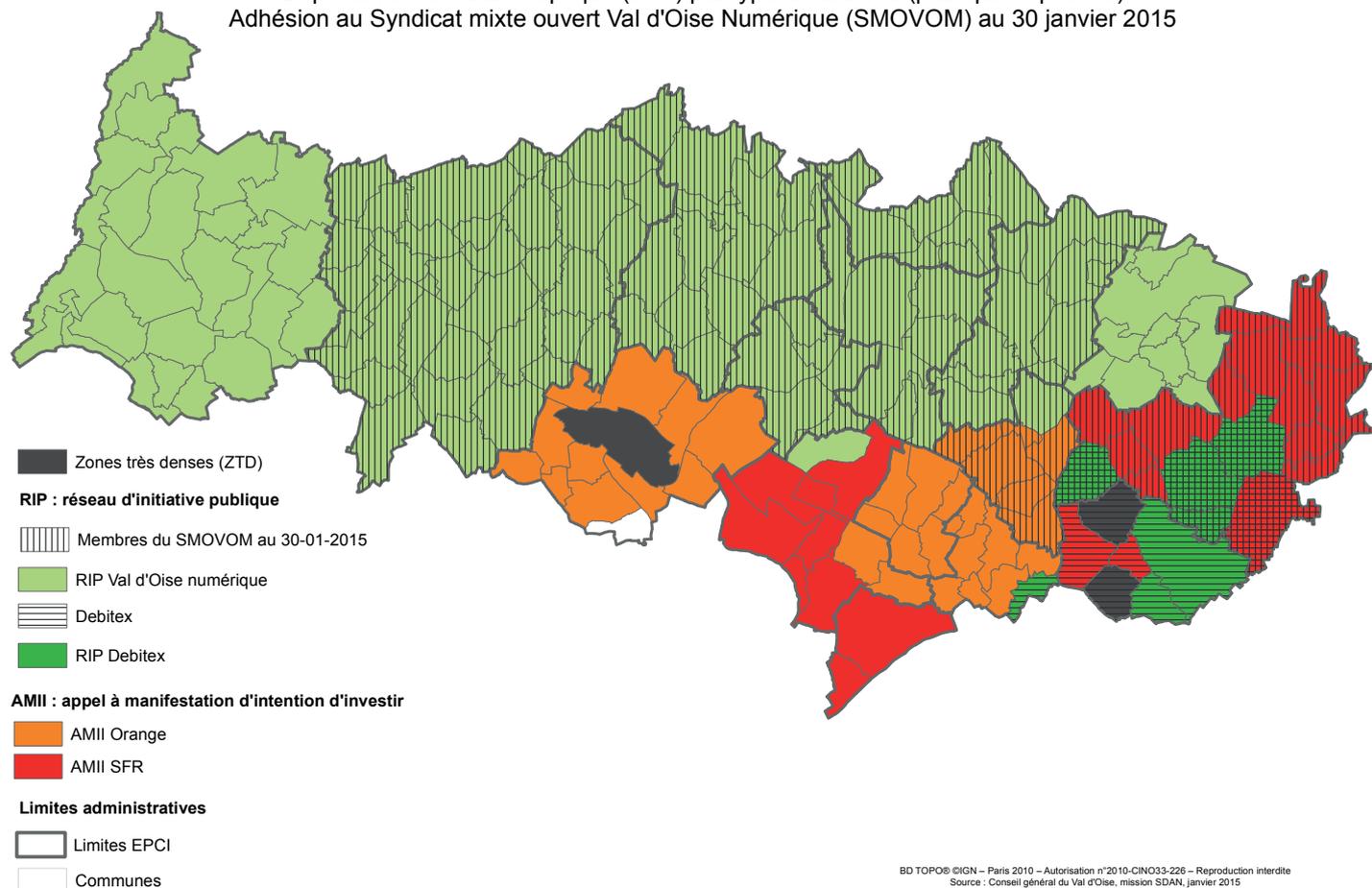
→ 7 communes concernées (36 000 prises)
→ RIP Ftto sur 13 communes (40 ZAE et 150 sites publics)

DEPUIS 2013 : mise en œuvre des modalités de l'initiative publique complémentaire

→ 116 communes concernées (75 000 prises)
→ création du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (30 janvier 2015)

PÉRIMÈTRE DE L'INITIATIVE PUBLIQUE

Déploiement de la fibre optique (Ftth) par type d'initiatives (publiques / privées)
Adhésion au Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVOM) au 30 janvier 2015



BD TOPO® ©IGN – Paris 2010 – Autorisation n°2010-CIN033-226 – Reproduction interdite
Source : Conseil général du Val d'Oise, mission SDAN, janvier 2015

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX

Postes d'investissements	Total investissements	Cofinancement FSN Total
Collecte	7 614 000 €	1 834 164 €
Desserte FTTH résidentiel	42 100 184 €	5 392 866 €
Desserte FTTH établissements	4 470 816 €	572 694 €
Raccordements FTTH à la charge des acteurs publics	13 209 600 €	4 755 456 €
Raccordements FTTO à la charge des acteurs publics	835 000 €	300 600 €
Inclusion numérique à la charge des acteurs publics	80 000 €	30 000 €
Etudes d'ingénierie	3 725 680 €	300 000 €
Total	72 035 280 €	13 185 780 €

PLANS DE FINANCEMENT ENVISAGÉS SUR LA PÉRIODE 2015-2020

Coût total investissements	Cofinancement État FSN 2015-2020	Cofinancement prévisionnel Région (deux variantes)	Cofinancement CG95/EPCI	Cofinancement privé du délégataire
72 035 280 €	13 185 780 €	10 335 401 €	10 335 401 €	38 178 698 €
100,00 %	18,30 %	14,35 %	14,35 %	53,00 %
72 035 280 €	13 185 780 €	13 185 780 €	10 366 433 €	35 297 287 €
100,00 %	18,30 %	18,30 %	14,35 %	53,00 %

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PORTAGE (AU 30/01/15)

MEMBRE	Nombre de prises déployées dans le RIP FtH	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (EPCI RIP)	10 857	1	8
CC de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes (EPCI RIP)	11 363	1	9
CC de la Vallée du Sausseron (EPCI RIP)	4 299	1	4
CC du Haut Val-d'Oise (EPCI RIP)	13 720	1	10
CC Carnelle Pays de France (EPCI RIP)	4 342	1	7
CC Vexin Centre (EPCI RIP)	10 193	1	8
CC de l'Ouest de la Plaine de France (EPCI RIP)	628	1	1
CC Roissy Porte de France (EPCI AMII)	0	1	1
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE	- -	6	47

Le Département disposera de 60 voix quand le collège 1 des EPCI RIP sera au complet

MEMBRE	Nombre de prises déployées dans le RIP FtH SMO	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC du Pays de France (EPCI RIP)	4 342	1	4
CC Vexin – Val de Seine (EPCI RIP)	7 580	1	6
CA du Parisis (EPCI RIP)	2 709	1	3

COMPÉTENCES

- **Mise en œuvre des réseaux d'initiative publique** : le syndicat assure l'établissement (conception/réalisation), la mise à disposition pour des opérateurs de services (activité d'opérateur d'opérateurs) et/ou l'exploitation (opérateur de service) d'un réseau d'initiative publique sous la forme d'infrastructures et de réseaux, permettant le transport de signaux de télécommunications
- **Accompagnement et suivi des déploiements en zone d'initiative privée** : le syndicat a également pour mission de suivre, accompagner, contrôler et pallier, le cas échéant la carence, des déploiements des opérateurs privés sur le territoire située en zone concertée (AMII, ZTD) dans le cadre des conventions cadres signées par chaque opérateur avec le Département, la Région Ile de France et la Préfecture de région
- **Développement des usages numériques - E-administration - Smart Cities** : le Syndicat encourage le développement des usages des réseaux optiques THD et favorise le développement de l'administration électronique et de la ville intelligente et connectée (smart cities) sur le territoire valdoisien.

ÉTAPES CLÉS : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Comité syndical constitutif / désignation du bureau du SMO : S1-S2 mars 2015
- Lancement des études d'ingénierie : T1 2015 – T3 2015
- Instruction des dossiers de subventions Etat/ Région : T4 2014 – T3 2015
- Procédure de désignation du délégataire : T3 2015 – T1 2016
- Travaux de MED : T2 2016 – T2 2017
- Début du déploiement du FttH : T3 2016
- Fin des travaux : T4 2020

▶ CONTACT PRESSE

Contact presse

Paul Mercier – 01 34 25 34 14 – paul.mercier@valdoise.fr

Contact technique

Mission ADN – 01 34 25 30 15 – treshautdebit@valdoise.fr